

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 16 janvier 2020 Vitry-la-Ville

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Catherine PANNET par Hubert ARROUART (pouvoir), Catherine PUJOL par André KUHN (pouvoir).

Absents : Jean-Paul BRIGNOLI (excusé), Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Victor OURY, Jean-Jacques PILLET (excusé), Fabrice REVELLI.

Soit 38 votants.

Suppléants présents : Damien GALLOIS, Daniel HERBILLON, Claudy MATHIEU, Danièle MICHEL, Andrée VIART.

Suppléants absents : Philippe BIAL (excusé), Alexandre BODIN, Odile CAQUE, Jean-Claude FARON, Alain GOBILLARD (excusé), Marie-Ange GRUÉ, Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Martine MENISSIER (excusée), Éric MERCIER (excusé), Dominique MILLON, Luc MILLON, Florence PERARDEL, Muriel RENAULT, Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Pascal VANSANTBERGHE.

I. Interventions de Monsieur Miguel-Angel AYLLON

Chargé de mission **LEADER** du Pays de Châlons-en-Champagne

Monsieur Miguel-Angel AYLLON expose qu'il est chargé de remettre en action le GAL sur le Pays de Châlons. Monsieur Bruno ROULOT en est le nouveau Président. Les dossiers, portés par une collectivité ou une association, déposés doivent répondre à un cahier des charges et sont subventionnables à hauteur de 68 % dans la limite de 30 000 euros par dossier. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un ou d'autres financements et être également financés par la collectivité ou l'association à hauteur de 20 %. 900 000 euros environ sont encore disponibles soit potentiellement 30 dossiers subventionnables. Monsieur Miguel-Angel AYLLON s'engage à aider dans le montage du dossier les collectivités intéressées, mais aussi les associations également éligibles.

II. Intervention des services de la DGFIP relative à la réforme de la Taxe d'Habitation

➤ Madame Caroline GUINOT

Responsable du Centre des Finances Publiques de Châlons-en-Champagne

➤ Monsieur Pierre KASZTELAN

Responsable du service fiscalité directe locale

Madame Caroline GUINOT et Monsieur Pierre KASZTELAN exposent la réforme de la taxe d'habitation et les modes de calcul de la compensation pour les collectivités.

III. URBANISME

1. PLU de Saint-Germain-la-Ville

- Modalités de la concertation concernant la modification simplifiée

Le PLU a fait l'objet d'évolutions concernant notamment le PRI en ajustant certaines dispositions réglementaires de la zone UA. La MRAE n'y a pas émis d'opposition. La validation s'est faite dans la concertation. Le dossier de modification simplifiée, complété par l'avis des personnes publiques va pouvoir être consulté au siège de la CCMC aux jours et heures d'ouverture habituelles pendant 30 jours consécutifs (les dates sont à définir), conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Un registre de recueil des observations du public y sera ouvert. La publication dans un journal et sur le site Internet de la CCMC sera faite. Le dossier de modification simplifiée sera notifié au Préfet et aux personnes publiques avant la mise à disposition au public.

Le registre sera clôturé à l'expiration de la mise à disposition du public et le bilan présenté devant le conseil communautaire pour adoption du projet éventuellement modifié au regard des observations du public et des avis émis.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

2. Etablissement Public Foncier (EPF) GRAND EST

Après explication par le Président des objectifs de cet organisme, le conseil se prononce sur l'avis demandé sur le décret de création.

Vote du conseil communautaire : 7 voix contre, 6 abstentions et 25 voix pour.

IV. RESSOURCES HUMAINES

3. Ouverture d'un poste de rédacteur territorial

Le président expose que suite à la réussite par un agent au concours de rédacteur territorial, l'ouverture d'un poste de ce niveau est nécessaire.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. EAU POTABLE

4. Réduction sur factures

Cimetière de Sogny-aux-Moulins fuite après compteur :

Proposition : accorder une remise exceptionnelle et plafonner la facture au double de la consommation habituelle soit 16 m³.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Cheppes-la-Prairie fuite après compteur rue George Amboise :

Proposition : accorder une remise exceptionnelle et plafonner la facture au double de la consommation habituelle soit 16 m³.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Pogny surconsommation d'eau potable d'un résident de la rue du Général de Gaulle due à un dysfonctionnement de son compteur :

Proposition : accorder l'exonération et plafonner le montant de la facture à la consommation moyenne des trois dernières années soit 202 m³.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. FINANCES

5. Autorisation permettant le paiement des 25 % au titre de la section d'investissement

Crédits ouverts de 2019 : 1 237 524 euros

Chapitre	Article	Montant
20	202	76 000
	2033	40 000
	2088	11 000
		25 000
21	21312	80 000
	21318	20 000
	2158	10 000
		50 000

Vote du conseil communautaire : unanimité.

6. BUDGET GÉNÉRAL : Décision Modificative

Décision modificative, régularisation de l'article 014-739223 (FPIC)

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Article	Montant
014-739223	+52 081.00 euros
012-6154	-40 000.00 euros
012-64131	-12 081.00 euros

FPIC	2019	2018
Montant prélevé	-266 081.00	-213 313.00
Montant reversé	16 890.00	22 084.00
Solde	-249 191.00	-191 229.00

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

	Février	Mars	Avril
Bureau	13	12	9 installation
Conseil	20		23 vote du budget
Commission Finances			16

Païement services environnement

Objectifs : diminuer les taux de nitrate dans les nappes en incitant à des pratiques plus vertueuses
arriver à un taux de 50 mgr par litre
60 kg d'azote par hectare

Actuellement seule la Vesle est concernée, mais cela pourrait être étendu à toute la communauté de communes sur les zones de captages. Une indemnisation dont le montant sera à déterminer subventionnée à 100 % par l'agence de l'eau est prévue (exemple de 100 euros par hectare pratiqué par le syndicat déjà engagé dans la démarche).

Il faudra suivre les évolutions sur plusieurs années par un groupe de travail en aide au niveau des agriculteurs au travers des GEDA par exemple.

La CCMC doit se positionner avant le 31 janvier sur ce dispositif.

Vote du conseil communautaire : 1 voix contre, 37 voix pour.

Ruissellements

Une réunion très intéressante concernant COURTISOLS a eu lieu avec la chambre d'agriculture. Le principe d'étendre aux communes concernées a été évoqué.

Agence d'urbanisme

Pour clarifier notre adhésion, des éclaircissements ont été demandés à l'agence d'urbanisme. Il est confirmé que notre adhésion se fera sans cotisation.

Agence de développement économique

Le président élu est Benoît MERCIER

Syndicat départemental entretien des rivières

La CATER est dissoute au 31 décembre 2019. Le nouveau syndicat est le Syndicat mixte départemental d'assistance à la restauration et à l'entretien des rivières (SYDEAR) qui est couvre tout le département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.